

**Consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique  
du développement de la Communauté métropolitaine de Québec**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LE  
CONSEIL DE LA CULTURE DES RÉGIONS DE QUÉBEC  
ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Québec  
24 septembre 2004**

## Introduction

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches constitue l'instance de concertation et de représentation de l'ensemble du milieu culturel des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Il regroupe plus de 200 organismes culturels et représente ainsi quelque 2 500 artistes professionnels et travailleurs culturels. C'est donc en tant que représentant du milieu artistique et culturel de deux régions administratives dont une partie de chaque territoire forme la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), que le Conseil de la culture dépose le présent mémoire, dans le cadre de la consultation publique portant sur la vision stratégique du développement de la CMQ.

Le Conseil de la culture est heureux qu'une vision stratégique du développement partagée par les élus des différentes agglomérations composant la CMQ soit élaborée et soumise à la consultation publique. Cette démarche est prometteuse pour le développement et l'épanouissement du territoire métropolitain.

En premier lieu, le Conseil tient à saluer la prise en compte de la dimension artistique et culturelle dans les grands enjeux et défis de développement contenus dans la vision stratégique proposée pour la région métropolitaine de Québec. La culture fait en effet l'objet d'un chantier spécifique parmi les six chantiers composant la vision stratégique du développement de la CMQ. Pour le Conseil de la culture, qui a eu l'occasion de déposer un avis à ce sujet à la Communauté métropolitaine de Québec lors des travaux présidant à sa mise en place, il s'agit d'un aspect très positif.

En ciblant spécifiquement la culture dans le cadre de sa vision stratégique, la Communauté métropolitaine de Québec reconnaît à juste titre que les arts et la culture représentent une dimension et une richesse essentielles de la vie économique et sociale du territoire métropolitain.

Le Conseil s'attardera plus particulièrement, dans le présent mémoire, à commenter les éléments présentés dans le cadre du chantier 4 intitulé *Une communauté plus créative*, portant notamment sur le diagnostic, le défi et les orientations proposées en matière de développement culturel.

## Le diagnostic

### Des retombées économiques importantes

Le diagnostic posé par la Communauté métropolitaine de Québec sur la situation en arts et culture sur le territoire apparaît juste dans son ensemble. Les activités artistiques et culturelles occupent en effet une place importante dans l'économie de notre territoire. Comme il y est souligné, les dépenses dans le domaine de la culture atteignent 1,3 milliard de dollars dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et soutiennent quelque 16 000 emplois directs et indirects.

Il faut signaler, de plus, que près de la moitié des dépenses d'opération dans le domaine culturel sont constituées de salaires, situant le secteur culturel parmi les secteurs d'activité économique à fort contenu en main-d'œuvre.

### Une dimension incontournable de la vie sociale et individuelle

Au-delà de ses retombées économiques, la culture représente avant tout une dimension incontournable de la vie sociale et individuelle, qui doit être appréciée pour sa juste valeur. La culture remplit une fonction identitaire et de cohésion sociale. Comme le souligne à juste titre le projet d'énoncé, la vigueur culturelle d'une région est le témoin de sa vigueur au sens strict. Les organismes artistiques et culturels, et par conséquent les artistes et créateurs, contribuent au premier chef à l'expression des forces créatrices et innovatrices de notre territoire. Les activités artistiques et culturelles constituent ainsi un élément puissant qui conditionne de façon privilégiée la qualité de vie individuelle et collective, et qui contribue au rayonnement et au développement de notre communauté.

### Un territoire qui se positionne avantageusement au plan culturel

Pour le Conseil de la culture, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec se positionne avantageusement sur le plan des arts et de la culture au Québec, pour deux raisons principales :

- Tout d'abord, il renferme le **deuxième pôle artistique et culturel du Québec** et constitue à ce titre un important centre de formation, de création, de production et de diffusion culturelles regroupant une concentration importante d'artistes, de travailleurs et d'organisations culturelles provenant de tous les horizons artistiques.
- Deuxièmement, le **territoire abrite la capitale du Québec** qui, tel que reconnu par l'État dans le cadre de sa politique relative à la capitale nationale, doit assumer des fonctions culturelles particulières, notamment sur le plan de la mise en valeur de la culture québécoise.

Dans cette perspective, on peut relever que notre territoire métropolitain possède des atouts importants et parfois uniques sur le plan artistique et culturel qu'il importe de reconnaître, de stimuler et de mettre en valeur, au profit du développement et du rayonnement de notre collectivité. Le Conseil souligne d'ailleurs que le diagnostic présenté par la CMQ reconnaît dans leur ensemble les forces de l'activité culturelle du territoire.

### **Des efforts de développement nécessaires**

Le Conseil convient cependant, en contrepartie, que des efforts de développement sont nécessaires pour améliorer le positionnement culturel de notre territoire par rapport à d'autres régions métropolitaines de recensement au Canada.

La culture est un secteur majeur sur le plan économique et un domaine d'activités dynamique dans notre région, mais, faut-il le rappeler, elle est en même temps un secteur fragile. Les arts et la culture peuvent s'enorgueillir de succès remarquables dans notre milieu, ces réussites sont cependant soumises à des contingences qui rendent leur pérennité aléatoire.

Les organisations artistiques et culturelles de notre territoire sont confrontées à un contexte de financement particulièrement difficile. Les organismes culturels sont essentiellement les seuls employeurs des artistes et des travailleurs culturels. Peu de débouchés complémentaires sont offerts dans la région.

De plus, les organismes culturels de notre territoire oeuvrant en arts et lettres sont ceux dont la proportion de financement en provenance de l'entreprise privée est la plus faible au Québec.

Pourtant, les organisations culturelles doivent rencontrer les mêmes coûts de production et les mêmes exigences de la compétitivité que partout ailleurs, exigences d'autant plus imposantes dans le contexte actuel de mondialisation.

Cette situation n'est pas sans poser un défi tout particulier aux acteurs de tous les milieux qui désirent supporter le développement culturel du territoire métropolitain.

## **Le défi : Accroître la vitalité et le rayonnement culturels**

Le Conseil désire souligner la pertinence du défi identifié par la Communauté métropolitaine de Québec en matière de développement culturel.

Les notions de vitalité culturelle et de rayonnement culturel sont effectivement étroitement liées et indissociables. Il ne faut pas négliger d'assurer la mise en place d'un environnement propice au développement de l'un et de l'autre. Pour que la culture du territoire rayonne, des conditions favorables doivent avoir cours afin que cette culture développe sa pleine vitalité.

### **Une diversité artistique et culturelle**

Pour le Conseil, la vitalité culturelle souhaitée pour le territoire s'illustre prioritairement par la diversité des pratiques artistiques et culturelles qu'on peut y trouver. On peut mal imaginer un milieu où seule une discipline artistique serait active pour animer la vie culturelle de la communauté. Cette vie culturelle deviendrait vite fragile et ne pourrait pas survivre. Les diverses pratiques artistiques, que ce soit la musique, la danse, les arts visuels, les métiers d'art, le théâtre, la littérature...forment une dynamique cohérente par laquelle la force de l'une contribue à la force de l'autre. C'est la cohabitation et l'interaction dynamiques de l'ensemble des pratiques qui font la richesse et la vitalité culturelles d'un milieu.

Cette diversité est d'autant plus essentielle dans un territoire métropolitain qui abrite la capitale nationale. Comme lieu d'accès privilégié à la culture québécoise pour les gens d'ici et d'ailleurs, cette capitale et sa région doivent avoir pour rôle de mettre en valeur et d'exprimer la culture québécoise dans toute sa richesse et sa diversité.

À cet égard, notre territoire compte de grandes forces, puisqu'il se caractérise par une importante diversité disciplinaire et d'expressions artistiques. Il importe de préserver ces forces, de les développer et de les mettre en valeur.

### **Des organismes compétitifs**

La vitalité culturelle souhaitée sur le territoire se mesure également par la compétitivité des organisations culturelles et des acteurs qui y oeuvrent. La vitalité culturelle et le véritable rayonnement d'une collectivité passent notamment par la solidité et la pérennité des organismes artistiques et culturels qui l'animent. Il faut que les activités de ces organismes soient soutenues ici même et qu'elles se développent au sein d'organismes appuyés.

Compte tenu d'une offre culturelle croissante, de l'impact de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, de la nécessité de développer une relève compétente, les artistes et les organismes culturels se retrouvent dans un environnement concurrentiel beaucoup plus vif, dans lequel ils doivent demeurer compétitifs.

En définitive, si l'on souhaite accroître la vitalité culturelle de notre territoire, il faut à la fois miser sur la diversité des pratiques artistiques et culturelles, sur la solidité des organisations culturelles et sur leur capacité de rayonnement.

## **Les orientations et les pistes d'action**

De façon générale, le Conseil constate que, dans le choix de ses orientations et pistes d'action en matière culturelle, le rôle de la Communauté métropolitaine de Québec est bien circonscrit par rapport aux compétences qui lui sont reconnues. Il nous apparaît que le rôle de la CMQ en matière culturelle est susceptible de venir bonifier et compléter l'intervention culturelle mise en œuvre par les différentes entités municipales qui composent le territoire métropolitain, notamment les deux grandes villes de Québec et de Lévis.

Par ailleurs, le Conseil souligne que, dans leur ensemble, les orientations identifiées misent juste pour créer des conditions gagnantes qui favoriseront le développement artistique et culturel du territoire métropolitain.

### **Orientation 1 : Contribuer à la concertation métropolitaine en matière de développement culturel**

Cette orientation traduit avec pertinence une reconnaissance des forces et des ressources existantes du milieu et une intention bien sentie de la Communauté métropolitaine de Québec d'agir avec elles, en concertation et en complémentarité.

Il est très important en effet que les différents partenaires se donnent des occasions de partager leurs informations, leurs visions et de tableur sur des objectifs communs. Cette approche est la pierre angulaire d'une concertation fructueuse, de la mise en place d'actions structurantes et porteuses d'avenir.

Dans le domaine culturel, divers acteurs sont engagés sur notre territoire, différents partenaires oeuvrent aux paliers local, régional et national, et déjà des partenariats sont mis en œuvre. Il est pertinent que la Communauté métropolitaine de Québec tienne compte de ces liens et contribue à les appuyer.

### **Orientation 2 : Collaborer à la valorisation de l'ensemble du patrimoine historique**

La volonté de la Communauté métropolitaine de Québec de participer à la valorisation de l'ensemble du patrimoine historique de son territoire constitue pour le Conseil une avenue positive.

Le Conseil de la culture souligne plus particulièrement l'intention de la CMQ d'appuyer la valorisation des atouts et des richesses patrimoniales des diverses composantes du territoire de la Communauté métropolitaine. Il s'agit d'une approche qui permettra à chaque collectivité de participer au rayonnement culturel du territoire.

Par ailleurs, le Conseil considère prometteur le choix posé par la CMQ qui vise à faire connaître la diversité des patrimoines du territoire, qu'il s'agisse notamment du patrimoine archéologique, bâti ou paysager, et ce, à la population la plus large possible.

Il convient de signaler finalement que la CMQ vise juste en appuyant la promotion du partenariat en cette matière à travers des projets unificateurs.

### **Orientation 3 : Contribuer à la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation et à la création culturelles**

Le Conseil de la culture constate avec intérêt que la Communauté métropolitaine de Québec reconnaît, dans le cadre de cette orientation, l'importance de la création et la nécessité de miser sur cette dimension fondamentale de l'activité artistique et culturelle de son territoire.

#### **La création : un incontournable**

Chacune des composantes de la culture, soit la formation, la création, la production et la diffusion, est essentielle au développement et à la survie de l'ensemble. Dans cette chaîne du développement culturel, chacun des maillons doit être fort; mais la création en constitue sans doute la base incontournable. S'il n'y avait pas d'écrivains, il n'y aurait pas d'éditeurs, et sans éditeurs, il n'y aurait pas de Salon international du livre. Sans auteurs dramatiques, sans créateurs en arts visuels, sans compositeurs, sans musiciens, sans comédiens, sans artisans de la scène, des événements tels que, par exemple, le Carrefour international de théâtre, la Manifestation internationale d'art de Québec, ou encore le Festival international d'été de Québec ne pourraient exister et rayonner.

Dans cette perspective, la volonté exprimée par la CMQ de contribuer à mettre en place un environnement apte à favoriser la création culturelle apparaît comme une avenue positive.

#### **Le financement : un enjeu majeur**

La Communauté métropolitaine de Québec identifie dans la première piste d'action appuyant cette orientation, sa volonté de déterminer un champ de compétences de la CMQ en matière de financement de la culture.

Le Conseil accueille avec beaucoup d'intérêt cette avenue qui, à son avis, répond à un enjeu majeur du développement culturel, enjeu qui se présente avec encore plus d'acuité sur notre territoire, pour les raisons que nous avons exposées précédemment.

Nous comprenons que la Communauté métropolitaine de Québec entend, par cette piste d'action, bonifier l'aide financière accordée par les autres acteurs qui participent au financement des arts et de la culture sur le territoire, en y apportant une contribution complémentaire par des ressources nouvelles.

La CMQ identifie notamment, dans le cadre de son champ de compétences en matière de financement, le soutien au rayonnement culturel. De l'avis du Conseil, cette première piste apparaît intéressante.

Cette piste devrait s'assurer cependant de bien prendre en compte le rayonnement culturel dans ses diverses dimensions, et ce, sous trois aspects particuliers :

- L'objectif de la Communauté métropolitaine de Québec d'appuyer le rayonnement culturel ne devrait pas négliger l'importance **que ce rayonnement s'exerce aussi sur le territoire même de la communauté métropolitaine**, dans chacune de ses composantes territoriales. Pour le Conseil de la culture, le rayonnement culturel de notre territoire à l'extérieur et sur le plan international est important, mais il doit aussi s'appuyer

sur un rayonnement et une valorisation de l'effervescence des arts et de la culture auprès de la population métropolitaine. Dans cette perspective, le Conseil veut souligner que les activités artistiques et culturelles à portée métropolitaine doivent participer de plain-pied au rayonnement culturel de notre territoire, de concert avec les activités culturelles à caractère international.

En misant sur le rayonnement culturel métropolitain, il nous apparaît que la population du territoire pourra mieux connaître et profiter des richesses artistiques et culturelles qui caractérisent sa communauté. Ce contact et cette connaissance ne peuvent que contribuer à susciter les sentiments d'identité et de fierté chez la population, sentiments qui constituent eux-mêmes un pré-requis et un puissant levier pour que le territoire rayonne davantage à l'extérieur.

- Dans le même esprit, il serait important de **miser également sur le rayonnement culturel du territoire au plan national**. Pour le Conseil de la culture, cette dimension s'impose, particulièrement dans l'optique de la fonction culturelle de la capitale et de son territoire environnant dont nous avons parlé précédemment.
- Troisièmement, il faudrait **éviter de restreindre l'appui au rayonnement culturel aux seuls événements** culturels. Les activités artistiques et culturelles à portée métropolitaine, qu'elles prennent la forme d'événements ou d'activités plus régulières, doivent être mises à contribution pour assurer le rayonnement artistique et culturel de notre territoire.

Compte tenu du contexte difficile qui caractérise le financement de la culture dans la région métropolitaine, le Conseil de la culture juge fort à propos que la réflexion se poursuive sur le champ de compétences de la CMQ en matière de financement de la culture, réflexion à venir que laisse d'ailleurs entrevoir l'énoncé de la piste d'action proposée dans la vision stratégique. À cet égard, le Conseil réitère à la Communauté métropolitaine de Québec son ouverture pour participer à cette réflexion.

## **Conclusion**

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches désire réaffirmer sa conviction que les arts et la culture contribuent puissamment au développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le développement culturel de notre territoire doit s'appuyer sur de nombreux alliés, présents dans toutes les sphères de l'activité économique et politique, au niveau local, métropolitain, régional ou national. Pour le milieu culturel, la Communauté métropolitaine de Québec représente un partenaire important à cet égard et son ouverture aux réalités culturelles constitue une voie d'avenir prometteuse. C'est dans cet esprit que les différentes réflexions et suggestions du Conseil de la culture sur la vision stratégique du développement de la CMQ ont été formulées.

Pour sa part, le Conseil de la culture souhaite offrir sa collaboration pour poursuivre ses liens avec la Communauté métropolitaine de Québec et les divers acteurs engagés dans le développement culturel de notre territoire.

---